



Financé par
l'Union Européenne

**ATELIER DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES SUR LES PERSPECTIVES
DE L'ACCORD DE PARTENARIAT VOLONTAIRE (APV/FLEGT) ENTRE LA REPUBLIQUE
DU CAMEROUN ET L'UNION EUROPEENE
YAOUNDE, STARLAND HOTEL, 07 DECEMBRE 2023**



RAPPORT GENERAL

Par
Patrice BIGOMBE LOGO,
Expert en Gouvernance Forestière,
Consultant National de l'Institut Européen de la Forêt



Yaoundé, le 21 Décembre 2023

SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES.....	2
1. INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	3
1.1. Contexte et justification.....	3
1.2. Objectifs visés et résultats attendus de l'atelier.....	4
1.2.1. Objectifs de l'atelier.....	4
1.2.2. Résultats attendus de l'atelier.....	5
1.3. Déroulement de l'atelier.....	5
1.3.1. La cérémonie solennelle d'ouverture des travaux de l'atelier.....	6
1.3.2. Echanges autour des quatre (04) thématiques de l'atelier.....	9
1.3.3. Cérémonie solennelle de clôture de l'atelier.....	10
2. RESULTATS DES TRAVAUX DE L'ATELIER.....	11
2.1. Esquisse de bilan et perspectives possibles de l'APV/FLEGT Cameroun.....	11
2.1.1. Les acquis de l'APV/FLEGT Cameroun.....	12
2.1.2. Les perspectives d'action prioritaires possibles.....	12
2.2. SIGIF 2 : Acquis et perspectives d'action possibles pour le perfectionnement du SIGIF 2.....	14
2.2.1. Les acquis du SIGIF 2.....	14
2.2.2. Les perspectives d'action possibles pour la consolidation, l'amélioration et le perfectionnement du SIGIF 2.....	15
2.3. Le Règlement sur la Déforestation de l'Union Européenne et ses implications pour les filières bois au Cameroun.....	16
2.4. Les pistes pour l'établissement d'une stratégie de coopération permettant de concilier les objectifs et les intérêts du Cameroun et de l'Union Européenne.....	18
3. CONCLUSION GENERALE.....	19
ANNEXES.....	20
Annexe 1 : Mot introductif du Représentant de la Délégation de l'Union Européenne au Cameroun.....	21
Annexe 2 : Discours d'ouverture du Représentant du Ministre des Forêts et de la Faune...	24
Annexe 3 : Discours de clôture du Représentant du Ministre des Forêts et de la Faune....	29
Annexe 4 : Programme de l'atelier.....	32
Annexe 5 : Liste des participants à l'atelier.....	33

LISTE DES ACRONYMES

APV	Accord de Partenariat Volontaire
AROE	Attestation du Respect des Obligations Environnementales
CICCC	Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique centrale
DGD	Direction Générale des Douanes
DGI	Direction Générale des Impôts
DUE	Délégation de l'Union Européenne au Cameroun
FLEGT	Application des Réglementations Forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux
MIB	Marché Intérieur du Bois
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
OSC	Organisations de la Société Civile
PE	Petite Entreprise
PME	Petite et Moyenne Entreprise
RBUE	Règlement Bois de l'Union Européenne
RDUE	Règlement Déforestation de l'Union Européenne
SIGIF 2	Système Informatique de Gestion des Informations Forestières

1. INTRODUCTION GÉNÉRALE

1.1. Contexte et justification

Le 06 octobre 2010, la République du Cameroun a signé, avec l'Union Européenne, l'Accord de Partenariat Volontaire (APV/FLEGT) visant à mettre en place un régime d'autorisation garantissant que les bois et les produits dérivés exportés par le Cameroun vers l'Union Européenne soient issus d'une exploitation légale.

Ratifié par le Chef de l'Etat du Cameroun, le 09 août 2011, cet accord est officiellement entré en vigueur le 16 décembre 2011. Il matérialisait la volonté des deux parties de conjuguer leurs efforts pour lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce qui y est associé.

En dépit des efforts permanents de collaboration fournis par les deux parties, la phase de mise en œuvre concrète de l'APV s'est révélée plus complexe et difficile et l'émission des autorisations FLEGT démontrant la légalité et la traçabilité des produits bois camerounais à destination des marchés européens n'est aujourd'hui toujours pas opérationnelle.

Toutefois, des évolutions importantes ont été enregistrées au cours des trois dernières années. A titre d'exemple, du côté du Cameroun, les Autorités ont poursuivi le déploiement du SIGIF 2 sur le terrain, notamment en raison de la valeur ajoutée du système pour l'amélioration de la traçabilité et de la légalité de l'exploitation et pour en rationaliser le suivi administratif et la fiscalité forestière. Du côté de l'Union Européenne, la mise en place prochaine de la nouvelle Réglementation Européenne sur la Déforestation (RDUE), qui concerne à la fois le bois et d'autres commodités importantes pour le développement des zones forestières du Cameroun, à l'instar du cacao, aura des implications nouvelles pour les exportations de bois Camerounais sur le marché européen.

La nouvelle réglementation européenne sur la déforestation (RDUE) établit de nouvelles règles de diligence pour les entreprises qui souhaitent mettre les produits concernés sur le marché de l'UE ou les exporter, indépendamment de leur origine. Les opérateurs et les négociants devront prouver que ces produits sont à la fois légaux (conformes à toutes les lois applicables en vigueur dans le pays de production) et «zéro déforestation» (produits sur des terres qui n'ont pas fait l'objet de déforestation après le 31 décembre 2020).

En dépit des difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre de l'APV, le Cameroun et l'Union Européenne souhaitent continuer à investir dans les résultats positifs et dans les systèmes que l'APV a permis d'obtenir et de déployer, y compris dans le SIGIF 2. Ils souhaitent également investir dans d'autres dynamiques et dans d'autres pistes de collaboration tout aussi porteuses d'avenir pour la valorisation durable des forêts Camerounaises, notamment dans le cadre du RDUE.

Une mission conjointe a été déployée par le Cameroun et l'Union Européenne pour leur permettre de redévelopper, à la lumière de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 et de la nouvelle réglementation européenne sur la déforestation (RDUE), une nouvelle vision commune possible de l'APV et de la manière dont celui-ci pourrait éventuellement être complété, amendé ou réorienté compte tenu des évolutions et des développements intervenus depuis l'entrée en vigueur officielle de l'accord en 2011.

Cette mission conjointe doit recueillir les avis, les opinions, les considérations et les propositions de toutes les parties prenantes ayant été impliquées dans les négociations, le développement et la mise en œuvre de l'APV sur les pistes et les perspectives possibles de l'APV/FLEGT Cameroun. C'est dans ce cadre que s'inscrivaient les travaux de l'atelier tenu à Yaoundé, le 07 décembre 2023. Ce rapport présente les principaux résultats de l'atelier.

1.2. Objectifs visés et résultats attendus de l'atelier

1.2.1. Objectifs de l'atelier

L'atelier de consultation des parties prenantes visait deux types d'objectifs : un objectif général et des objectifs spécifiques.

L'objectif général de l'atelier était de recueillir les avis, les opinions, les considérations et les propositions de toutes les parties prenantes ayant été impliquées dans les négociations, le développement et la mise en œuvre de l'APV sur les pistes et les perspectives possibles de l'APV/FLEGT Cameroun, esquisser un état des lieux du déploiement du SIGIF 2 et ses premiers impacts sur le plan des informations forestières et la fiscalité forestière et analyser son potentiel pour les entreprises qui exportent des bois et des produits dérivés du bois vers l'Europe à remplir leurs obligations de diligence raisonnée dans le RBUE et le RDUE et pour promouvoir la commercialisation internationale des bois Camerounais, identifier les implications de la nouvelle réglementation européenne sur la déforestation (RDUE) pour la mise en œuvre de l'APV et réfléchir sur les axes possibles d'une stratégie d'appropriation des enjeux du RDUE par les acteurs économiques des filières bois.

L'atelier visait quatre (04) objectifs spécifiques, à savoir :

1. Recueillir les avis, les opinions, les considérations et les propositions de toutes les parties prenantes ayant été impliquées dans les négociations, le développement et la mise en œuvre de l'APV sur les pistes et les perspectives possibles de l'APV/FLEGT Cameroun;
2. Esquisser un état des lieux du déploiement du SIGIF 2 et ses premiers impacts sur le plan des informations forestières et de la fiscalité forestière et analyser son potentiel pour les entreprises qui exportent des bois et des produits dérivés du bois vers l'Europe à remplir leurs obligations de diligence raisonnée dans le RBUE

et le RDUE et pour promouvoir la commercialisation internationale des bois Camerounais;

3. Identifier les implications de la nouvelle réglementation européenne sur la déforestation (RDUE) pour la mise en œuvre de l'APV et réfléchir sur les axes possibles d'une stratégie d'appropriation des enjeux du RDUE par les acteurs économiques des filières bois;
4. Esquisser une synthèse des avis, des opinions, des considérations et des propositions recueillis auprès des parties prenantes et des implications de la nouvelle réglementation européenne sur la déforestation (RDUE) pour la mise en œuvre de l'APV et des axes possibles d'une stratégie d'appropriation des enjeux du RDUE par les acteurs économiques des filières bois.

1.2.2. Résultats attendus de l'atelier

Quatre (04) principaux résultats étaient attendus des travaux de l'atelier, à savoir :

1. Les avis, les opinions, les considérations et les propositions de toutes les parties prenantes ayant été impliquées dans les négociations, le développement et la mise en œuvre de l'APV sur les pistes et les perspectives possibles de l'APV/FLEGT Cameroun étaient recueillis ;
2. Un état des lieux du déploiement du SIGIF 2 et ses premiers impacts sur le plan des informations forestières et de la fiscalité forestière était esquissé et une analyse de son potentiel était effectuée pour les entreprises qui exportent des bois et des produits dérivés du bois vers l'Europe à remplir leurs obligations de diligence raisonnée dans le RBUE et le RDUE et pour promouvoir la commercialisation internationale des bois Camerounais ;
3. Les implications de la nouvelle réglementation européenne sur la déforestation (RDUE) pour la mise en œuvre de l'APV et réfléchir sur les axes possibles d'une stratégie d'appropriation des enjeux du RDUE par les acteurs économiques des filières bois étaient identifiées ;
4. Une synthèse des avis, des opinions, des considérations et des propositions recueillis auprès des parties prenantes et des implications de la nouvelle réglementation européenne sur la déforestation (RDUE) pour la mise en œuvre de l'APV et des axes possibles d'une stratégie d'appropriation des enjeux du RDUE par les acteurs économiques des filières bois était établie.

1.3. Déroulement de l'atelier

L'atelier s'est déroulé en trois (03) principales séquences, à savoir, (1) la cérémonie solennelle d'ouverture des travaux de l'atelier, (2) les échanges autour des quatre (04) thématiques de l'atelier et (3) la clôture des travaux de l'atelier.

1.3.1. La cérémonie solennelle d'ouverture des travaux de l'atelier

La cérémonie solennelle d'ouverture des travaux de l'atelier trois (03) principales articulations : (1) la présentation des participants, (2) les discours d'ouverture et (3) la photo de famille et la pause-café.

S'agissant de la présentation des participants, le Facilitateur des travaux a passé la parole à chaque participant pour sa présentation. A tour de rôle, chaque participant a présenté sa personne, indiqué son institution/organisation de rattachement et la responsabilité qu'elle y assume. Au total, l'atelier a réuni soixante (60) participants représentant le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), la Délégation de l'Union Européenne au Cameroun, le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED), le Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT), le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), le Ministère des Finances (MINFI), en particulier la Direction Générale des Douanes et le Programme de Sécurisation des Recettes Forestières (PSRF), le Ministère du Commerce, le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement territoriale (MINEPAT), le Ministère des Relations Extérieures, l'Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR), la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du Fonds Européen de Développement (CAON-FED), l'Agence Française de Développement (AFD), la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts du Cameroun (CAPEF), le Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café (CICC), l'Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM), le Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC), l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT), la Coopération Technique Allemande (GIZ), l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), le Fonds Mondial pour la Nature (WWF), l'Institut pour les Ressources Mondiales (WRI), le Centre de Recherche Forestière Internationale et le Centre International pour la Recherche en Agroforesterie (CIFOR-ICRAF), le Groupement de la Filière Bois du Cameroun (GFBC), le SYNEFOR, RAINFOREST ALLIANCE, le Réseau TRAFFIC, TROPICAL FOREST MANAGEMENT (TFM), la Fédération Camerounaise des Associations et des Professionnels de la seconde transformation du Bois (FECAPROBOIS), les Organisations de la Société Civile telles que le Service d'Appui aux Initiatives Locales de Développement (SAILD), le Centre de Recherche et d'Action pour le Développement Durable (CERAD), Green Development Advocates (GDA), Action for Sustainable Development (ASD), Field Legality Advisory Group (FLAG), la presse et les Consultants de l'Institut Européen de la Forêt (EFI).

La liste complète des participants à l'atelier figure à l'annexe 5 de ce rapport.

Après la présentation des participants, les travaux de l'atelier se sont poursuivis par les allocutions d'ouverture des travaux de l'atelier.

Les participants ont suivi le mot de bienvenue de Monsieur Emmanuel HEUSE, Chef de l'Equipe de Mission APV/FLEGT Cameroun, le mot introductif de Monsieur Philippe MAYAUX de la Délégation de l'Union Européenne au Cameroun et le discours d'ouverture

de l'atelier par Monsieur Joseph LEKEALEM, Représentant du Ministre des Forêts et de la Faune (MINFOF).

Au nom de l'Equipe des Consultants de la Mission Conjointe, Monsieur Emmanuel HEUSE a souhaité une cordiale et chaleureuse bienvenue à l'ensemble des participants aux travaux de l'atelier. Il a rappelé que la coopération entre la République du Cameroun et l'Union Européenne est ancienne, solide et diversifiée. L'Accord de Partenariat Volontaire en est devenu l'un des piliers majeurs dès sa signature en 2010 et son entrée en vigueur en 2011. Douze (12) ans après la mise en œuvre effective de l'Accord et après quelques incompréhensions enregistrées autour de la mise en place et du déploiement du SIGIF 2, les deux parties ont convenu de réaliser une mission conjointe de consultation de toutes les parties prenantes impliquées dans l'APV/FLEGT Cameroun pour recueillir

leurs avis, leurs opinions et leurs propositions sur les perspectives possibles de l'APV/FLEGT Cameroun. En plus des entretiens déjà réalisés par l'Equipe de Consultants avec des acteurs et des personnes ressources impliqués dans les négociations, le développement et la mise en œuvre de l'APV/FLEGT Cameroun, il a été convenu d'organiser un atelier de consultation pour, à la fois, approfondir la consultation, diversifier la base de la consultation et toucher toutes les catégories d'acteurs impliqués dans l'APV/FLEGT Cameroun et croiser les points de vue, les avis et les opinions sur les perspectives possibles de l'APV/FLEGT Cameroun. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les travaux de cet atelier. Il a remercié l'ensemble des participants pour leur participation aux travaux de l'atelier et les a exhortés à s'exprimer librement et à donner leurs points de vue et à faire des propositions sur les perspectives possibles de l'APV/FLEGT Cameroun.

A la suite de Monsieur Emmanuel HEUSE, Monsieur Philippe MAYAUX s'est dit honoré de prendre la parole à l'ouverture de cet important atelier pour remercier le Ministre des Forêts et de la Faune (MINFOF) et l'Equipe des Consultants de EFI pour l'organisation et la tenue de l'atelier, ainsi que les participants pour leur présence effective aux travaux de l'atelier. Il a rappelé que l'APV a mis en place un cadre juridique pour les importations du bois du Cameroun au sein de l'UE et, dans ce cadre, l'Union Européenne et le Cameroun ont convenu de promouvoir le commerce du bois, d'établir une base de dialogue et de coopération, de promouvoir le développement des industries forestières et d'améliorer la compétitivité du secteur, de favoriser les opportunités économiques pour les populations et entreprises locales, d'aider à la mise en place d'un climat propice à l'investissement dans la gestion durable.

L'APV/FLEGT est entré en vigueur le 16 décembre 2011, il y a presque douze ans jour pour jour. Le MINFOF et l'Union Européenne ont donc estimé utile et nécessaire de mener une réflexion conjointe sur les perspectives de l'APV FLEGT à la lumière du temps écoulé et du chemin parcouru. L'intérêt est de remettre l'APV dans le contexte des enjeux actuels en tenant compte des intérêts et des priorités du Cameroun, définis dans le cadre de la SND 30 d'une part ; et des intérêts et priorités de l'Union Européenne d'autre part, qui sont d'accompagner le développement durable des filières notamment de celles qui

continuent de trouver leurs débouchés sur le marché européen, bois et au cacao notamment.

Il a aussi indiqué que le Règlement Européen sur la Déforestation adopté en juin 2023 entrera en vigueur fin 2024. Ce règlement ajoute à l'exigence de légalité du bois une exigence de durabilité. Et, en considérant le chemin parcouru dans le cadre de l'APV, la mise en marche et le déploiement du Système d'Informatisé de Gestion de l'Information Forestière (SIGIF 2) est à souligner et il s'agit de valoriser son potentiel pour améliorer l'efficacité de la gestion et la transparence du secteur forestier. L'APV ayant atteint l'âge critique, soit 12 ans, l'âge de l'adolescence, l'UE et le Cameroun ont décidé d'analyser cet accord et les perspectives possibles d'évolution et c'est le but aujourd'hui de cet atelier d'entendre les diverses opinions à ce sujet, comme première consultation auprès des parties prenantes.

Il a souhaité que les échanges soient francs et constructifs.

Enfin, les participants ont suivi, avec beaucoup d'attention, le discours d'ouverture de l'atelier du Représentant du Ministre des Forêts et de la Faune (MINFOF).

Comme ses deux illustres prédécesseurs, Monsieur Joseph LEKEALEM a souhaité une cordiale et chaleureuse bienvenue aux participants à l'atelier. Il a rappelé, à son tour, que le Cameroun et l'Union Européenne sont des partenaires économiques de premier plan. En effet, en 2020, le bois et les produits dérivés exportés vers les marchés européens ont constitué le 3^{ème} pilier des exportations du Cameroun, après le pétrole et le cacao, soit environ 130 milliards de Francs CFA. La mise en œuvre effective de l'APV/FLEGT a toujours visé à accroître ces échanges. Cependant, le processus s'est révélé plus complexe et difficile et l'émission des autorisations FLEGT n'est toujours pas effective aujourd'hui.

Toutefois, des évolutions importantes ont été enregistrées au cours des trois dernières années, au profit du renforcement de la gouvernance forestière et s'empirant des principes et piliers de l'APV. A titre d'exemple, la Partie Camerounaise a réalisé diverses actions et d'autre en discussion et/ou en consolidation en lien avec la transparence et l'information du public, l'implémentation du Système National de Vérification de la légalité (SVL), l'amélioration du cadre légal et réglementaire, la révision du comité national de suivi de l'APV en vue de son élargissement en faveur d'un cadre de concertation et de consultation plus élargi.

Un accent a été mis sur le développement et le déploiement du SIGIF II sur le terrain. Il constitue aujourd'hui l'épine dorsale du Système de Vérification de la Légalité (SVL) et on observe déjà des impacts visibles sur le terrain, à travers, notamment, la dématérialisation des procédures de gestion forestière, l'amélioration du suivi de la production, la traçabilité et les retombées fiscales. Plusieurs autres chantiers sont en cours et nécessitent un soutien constant de toutes les parties prenantes.

Du côté de l'Union Européenne, la mise en place de la nouvelle réglementation européenne sur la déforestation, en abrégé, RDUE, qui concerne, à la fois, le bois et

d'autres commodités importantes pour le Cameroun telles que le cacao, va avoir des effets sur les exportations du pays sur le marché européen.

En tenant compte de ces évolutions, le Cameroun et l'Union Européenne souhaitent poursuivre leur partenariat autour de la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire. Ils ont donc convenu de réaliser une mission conjointe dans le but de recueillir les avis, les opinions, les considérations et les propositions de toutes les parties prenantes ayant été impliquées dans les négociations, le développement et la mise en œuvre de l'APV sur les pistes et les perspectives possibles de l'APV/FLEGT Cameroun. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les travaux de cet atelier.

Au nom du Gouvernement et du Ministère des Forêts et de la Faune, il a félicité l'Institut Européen de la Forêt, l'Equipe des Consultants et tous les responsables et cadres du Ministère des Forêts et de la Faune qui ont travaillé ensemble pour l'organisation et la tenue de l'atelier. Il a remercié, de tout cœur, la Délégation de l'Union Européenne au Cameroun, pour la mise en route de cette nouvelle dynamique de coopération et de collaboration et l'ensemble des participants pour leur participation à cet important atelier.

Enfin, il a invité les participants à travailler dans le calme, la sérénité et la paix, pour proposer les perspectives futures possibles de l'APV/FLEGT Cameroun.

Il a déclaré ouvert les travaux de l'atelier de consultation des parties prenantes sur les perspectives possibles de l'APV/FLEGT Cameroun.

La cérémonie solennelle d'ouverture des travaux de l'atelier a pris fin avec la photo de famille et la pause-café.

Les travaux de l'atelier se sont poursuivis avec les échanges autour des quatre (04) thématiques de l'atelier.

1.3.2. Echanges autour des quatre (04) thématiques de l'atelier

Les participants aux travaux ont échangé, en plénière, autour de quatre (04) thématiques essentielles, à savoir :

1. Esquisse de bilan et les perspectives possibles de l'APV/FLEGT au Cameroun ;
2. Le SIGIF 2 et ses implications sur les activités forestières, la légalité, la traçabilité et la fiscalité forestière ;
3. Le RDUE et ses implications sur les filières bois au Cameroun ;
4. Les pistes pour l'établissement d'une stratégie de coopération permettant de concilier les objectifs visés par le Cameroun et ceux visés par l'Union Européenne.

Pour chacun de ces points, le Facilitateur enregistrait une liste des participants souhaitant prendre la parole. La parole était passée, à tour de rôle, aux participants enregistrés. Les participants exprimaient leurs points de vue, leurs idées et leurs avis sur

la thématique en discussion. Une synthèse générale des avis recueillis auprès des participants est présentée dans la deuxième partie de ce rapport.

Les travaux de l'atelier ont pris fin par la cérémonie solennelle de clôture des travaux de l'atelier.

1.3.3. Cérémonie solennelle de clôture de l'atelier

Comme à l'ouverture des travaux de l'atelier, trois (03) allocutions ont marqué la clôture des travaux de l'atelier : le mot de clôture de Monsieur Emmanuel HEUSE, Chef de l'Equipe de Mission APV/FLEGT Cameroun, le mot de clôture de Monsieur Philippe MAYAUX de la Délégation de l'Union Européenne au Cameroun et le discours de clôture de l'atelier par Monsieur Joseph LEKEALEM, Représentant du Ministre des Forêts et de la Faune (MINFOF).

Monsieur Emmanuel HEUSE a remercié tous les participants pour leur participation aux travaux et pour la qualité et la profondeur de leurs idées, de leurs analyses et de leurs propositions. Il s'est dit satisfait des résultats de cet atelier de consultation. Il a esquissé une synthèse des onze (11) principaux points relevés au cours des échanges entre les participants à l'atelier. Il s'agit des principaux points suivants : (1) l'APV a favorisé la mise en place et le développement des plateformes multi-acteurs de promotion de la gouvernance forestière qui se sont malheureusement essouffées au cours des trois dernières années du fait principalement de la discorde intervenue autour du développement du SIGIF entre le Cameroun et l'Union Européenne (les acteurs ont oublié de continuer à travailler sur le G du FLEGT), (2) le déficit de communication conjointe permanente sur l'évolution de la mise en œuvre de l'APV/FLEGT, (3) le manque d'adoption conjointe des grilles de légalité révisées, (4) la poursuite du développement du SIGIF 2 par la partie Camerounaise sans la participation de l'Union Européenne dont les principaux acquis sont la dématérialisation des procédures et la traçabilité des bois en circulation dans le pays, (5) le développement du Marché Intérieur du Bois (MIB), (6) la qualité et la fiabilité des inventaires d'exploitation des bois, (7) la fiabilité des données intégrées dans le système et l'intégrité générale du système, (8) le contrôle de la légalité des activités forestières dans tout le pays, (9) la logistique et l'équipement technologique du SIGIF 2, (10) l'interconnexion entre le SIGIF 2 et les applications de la Direction Générale des Douanes et de la Direction Générale des Impôts et (11) le remplacement progressif du RBUE par le RDUE et l'adaptation de la filière bois aux exigences du RDUE.

Pour finir, il a présenté les prochaines étapes de la Mission conjointe de consultation, à savoir, (1) la soumission du rapport de la première phase de la mission de consultation, le 22 décembre 2023 et (2) la réalisation de la deuxième phase de la mission et la remise du rapport final de la mission au premier semestre de l'année 2024.

Monsieur Philippe MAYAUX de la Délégation de l'Union Européenne au Cameroun, quant à lui, a félicité les participants pour la qualité des échanges, la franchise des

discussions et la pertinence des propositions. Il a souhaité une pleine réussite à l'Equipe de Mission et le respect des délais pour la remise des rapports.

Enfin, Monsieur Joseph LEKEALEM, Représentant du Ministre des Forêts et de la Faune (MINFOF), a félicité et remercié tous les participants pour la qualité des résultats obtenus. Il a relevé que l'Equipe d'Experts mobilisés pour cette étude conjointe possède maintenant suffisamment d'informations et de données qui permettront de faire une évaluation pertinente des perspectives possibles de l'Accord de Partenariat Volontaire entre le Cameroun et l'Union Européenne. Il a encouragé toutes les parties prenantes (Administration, Secteur Privé et OSC) qui pourraient encore avoir des propositions et de nouvelles idées à bien vouloir les faire tenir à l'Equipe de Mission pour leur capitalisation.

Il a émis le vœu que le Cameroun et l'Union Européenne puissent développer, à la lumière de la Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030 (SND 20-30) et de la nouvelle Réglementation sur la Déforestation de l'Union Européenne, une nouvelle vision commune de leur Accord de Partenariat Volontaire qui intègre les intérêts de chaque partie pour que vive la Coopération entre le Cameroun et l'Union Européenne pour une meilleure gestion des ressources forestières au Cameroun.

Au nom du Ministre des Forêts et de la Faune, il a déclaré clos les travaux de l'atelier de consultation de parties prenantes sur les perspectives de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV/FLEGT) entre la République du Cameroun et l'Union Européenne.

2. RESULTATS DES TRAVAUX DE L'ATELIER

Les résultats des travaux de l'atelier portent sur la synthèse des points de vue et des avis recueillis pendant les échanges avec les participants autour des quatre (04) thématiques traitées en plénière :

1. Esquisse de bilan et les perspectives possibles de l'APV/FLEGT Cameroun ;
2. Le SIGIF 2 et ses implications sur les activités forestières, la légalité, la traçabilité et la fiscalité forestière ;
3. Le RDUE et ses implications sur les filières bois au Cameroun ;
4. Les pistes pour l'établissement d'une stratégie de coopération permettant de concilier les objectifs visés par le Cameroun et ceux visés par l'Union Européenne.

2.1. Esquisse de bilan et perspectives possibles de l'APV/FLEGT Cameroun

Les échanges autour du bilan et des perspectives possibles de l'APV/FLEGT Cameroun ont permis de relever les acquis de l'APV/FLEGT Cameroun et de dégager les perspectives d'action prioritaires possibles pour la poursuite et la mise en œuvre de l'APV/FLEGT Cameroun.

2.1.1. Les acquis de l'APV/FLEGT Cameroun

Les échanges ont relevé que l'APV/FLEGT a été un bel instrument de promotion de la gouvernance forestière au Cameroun. Cela s'est matérialisé par les principaux faits suivants :

- la mise en place et le développement des plateformes multi-acteurs de promotion de la légalité et de la gouvernance forestières réunissant toutes les parties prenantes à la gestion des forêts mais qui se sont malheureusement essouffées au cours des trois dernières années ;
- la délivrance des premiers certificats de légalité aux Unités de Transformation du Bois (UTB) ;
- le déploiement du SIGIF 2 ;
- la dématérialisation des procédures de gestion forestière ;
- l'opérationnalisation progressive de la traçabilité des bois du Cameroun ;
- la disparition progressive de certains acteurs de l'exploitation forestière illégale ;
- l'organisation et le développement progressif du Marché Domestique du Bois (MIB) ;
- la révision participative des grilles de légalité de l'APV/FLEGT Cameroun (Administration, Secteur Privé et Société Civile) ;
- la production des informations forestières nécessaires à l'évaluation du montant estimatif des taxes et redevances forestières à payer à la Direction Générale des Impôts.

Les échanges ont aussi permis de dégager les perspectives d'action prioritaires possibles pour la poursuite, la consolidation et le développement de l'APV/FLEGT Cameroun.

2.1.2. Les perspectives d'action prioritaires possibles

Pour la poursuite, la consolidation et le développement de l'APV/FLEGT Cameroun, les participants ont proposé la réalisation des actions suivantes :

- la redynamisation de la plateforme multi-acteurs de la gouvernance forestière au Cameroun avec la participation de toutes les parties prenantes à la gestion durable des forêts ;
- la consolidation, l'amélioration et le perfectionnement du SIGIF 2 avec un appui logistique et un équipement technologique adéquat et sa transformation en un outil pouvant prendre en compte tous les marchés des bois du Cameroun ;

- le développement de l'interconnexion entre le SIGIF 2 et les applications de la Direction Générale des Douanes et de la Direction Générale des Impôts ;
- la poursuite du développement du Marché Domestique du Bois (MIB) ;
- la validation conjointe des grilles de légalité révisées par la Partie Camerounaise ;
- l'élaboration et la validation conjointe des grilles de légalité sur les parcs de rupture et celles adaptées aux activités de la seconde transformation (PME et opérateurs artisanaux) ;
- l'amélioration de la communication sur tout ce qui se fait en matière de gouvernance forestière et de mise en œuvre de l'APV/FLEGT Cameroun auprès de toutes les parties prenantes à la gouvernance forestière, y compris les populations locales et autochtones, afin que tous les acteurs soient au faite des objectifs à atteindre et qu'ils soient au même niveau d'information sur l'évolution du processus ;
- la simplification du contenu de l'APV pour le rendre plus accessible aux parties prenantes parce qu'il reste encore un processus très technique entre les mains des professionnels ;
- La nécessité de faire fonctionner toutes les institutions prévues dans l'Accord et asseoir l'esprit de concertation et de dialogue entre la Partie Camerounaise et l'Union Européenne ;
- La prise en compte des acteurs tels que les petits exploitants, les Petites et Moyennes Entreprises (PME), les opérateurs artisanaux de la filière bois, les opérateurs du MIB et les Communautés locales et autochtones au processus APV/FLEGT ;
- L'amélioration du niveau de conformité de l'Attestation de Respect des Obligations Environnementales (AROE)(que l'AROE soit rendu contraignant au niveau de la délivrance des certificats de légalité) ;
- La consolidation, l'amélioration et le perfectionnement du un système de contrôle de la légalité forestière ;
- La conciliation des intérêts de tous les acteurs dans la promotion de la gouvernance forestière ;
- La révision du statut accordé aux autorisations FLEGT dans l'Accord ;
- La prise en compte de la décision de l'arrêt de l'exportation des bois sous forme de grumes et les aspects de durabilité dans la nouvelle dynamique de l'APV/FLEGT Cameroun ;
- L'évaluation et la révision du protocole d'accord entre le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) et le Ministère des Finances (MINFI).

Les échanges entre les participants ont aussi sur le SIGIF 2.

2.2. SIGIF 2 : Acquis et perspectives d'action possibles pour le perfectionnement du SIGIF 2

Le Système Informatique de Gestion des Informations Forestières de 2^{ème} génération (SIGIF 2) est opérationnel depuis le 1^{er} avril 2021. Il compte quatre (04) composantes : (1) la dématérialisation des procédures, (2) la fiscalité forestière, (3) la traçabilité des bois et (4) traçabilité et (4) la vérification de la légalité forestière.

Les trois (03) premières composantes sont opérationnelles : (1) la dématérialisation des procédures, (2) la traçabilité et (3) la fiscalité forestière. L'opérationnalisation de la vérification de la légalité forestière, quant à elle, est retardée parce qu'elle est subordonnée à la validation des grilles de légalité révisées par la Partie Européenne.

Les échanges autour du SIGIF 2 Cameroun ont relevé des acquis et dégagé les perspectives d'action prioritaires possibles pour le perfectionnement du SIGIF 2.

2.2.1. Les acquis du SIGIF 2

Les participants ont, à l'unanimité, considéré le déploiement du SIGIF 2 comme l'un des acquis majeurs de la mise en œuvre de l'APV/FLEGT Cameroun. Au rang des acquis de cette application informatique, ils ont relevé les principaux points suivants :

- L'effectivité de la dématérialisation des procédures (la résolution de l'épineuse problématique de l'impression et de la mise à disposition des lettres de voiture et les entreprises forestières ne sont plus contraintes d'arpenter les couloirs du MINFOF pour obtenir les documents de gestion forestière) ;
- L'opérationnalisation progressive du système de traçabilité des bois produits et mis en circulation au Cameroun sur la base des codes-barres générés par le SIGIF 2 ;
- La génération et la mise à disposition des informations forestières utiles aux Administrations fiscale et douanière ;
- Le déploiement de douze (12) modules sur un total de dix-huit (18) à développer ;
- La mise en place et le fonctionnement des check-points de traçabilité des bois du bois ;
- la disparition progressive de certains acteurs de l'exploitation forestière illégale.

Les échanges ont aussi permis de dégager les perspectives d'action prioritaires possibles pour la consolidation, l'amélioration et le perfectionnement du SIGIF 2.

2.2.1. Les perspectives d'action possibles pour la consolidation, l'amélioration et le perfectionnement du SIGIF 2

Les perspectives d'action prioritaires possibles pour la consolidation, l'amélioration et le perfectionnement du SIGIF 2 sont les suivantes :

- la résolution des problèmes logistiques (l'amélioration de la connectivité de l'application au réseau internet par l'amélioration de la couverture du territoire national par la fibre optique) et d'équipement du SIGIF 2 (l'accès permanent à l'énergie électrique, par la dotation en groupes électrogènes ou plaques solaires de grande capacité et équipement des agents du MINFOF en matériel informatique de pointe adapté à l'utilisation de l'application SIGIF 2) ;
- la déconcentration du SIGIF 2 par la mise en place et la gestion des serveurs déconcentrés du SIGIF 2 dans les grandes régions forestières du pays ;
- l'interconnexion du SIGIF 2 avec les bases des données numériques des Administrations fiscale et douanière ;
- la formation des agents du MINFOF à l'utilisation du SIGIF 2 (le personnel du Secteur Privé est souvent mieux formé à l'utilisation du SIGIF que les agents du MINFOF) ;
- la révision du protocole d'accord entre le MINFOF et le MINFI pour l'interconnexion du SIGIF 2 avec les bases des données HARMONY et SIDONIA ;
- le contrôle de l'application des procédures de vérification et de réception des inventaires d'exploitation et l'intégration dans le SIGIF 2 des données d'inventaires d'exploitation fiables ;
- le déploiement du reste des modules du SIGIF 2 tels que les modules exportations des bois, système de vérification de la légalité, marché domestique du bois et autres ;
- l'élaboration et la mise en œuvre du manuel des procédures d'accès et d'utilisation du SIGIF 2 ;
- le contrôle de la fiabilité des données intégrées dans le système et de l'intégrité générale de l'application ;
- la résolution des problèmes de sécurisation de l'accès et de l'utilisation de la plateforme ;
- l'amélioration de la communication autour du SIGIF 2 ;
- la déconcentration de la gestion de l'application et de la résolution des erreurs faites dans l'intégration et la gestion des données dans l'application ;
- la réduction des coûts de génération des documents dans le SIGIF 2 pour les Forêts Communautaires ;

- la mise en place d'une plateforme de concertation trimestrielle pour présenter les difficultés rencontrées par les opérateurs de la filière bois dans l'accès et l'utilisation du SIGIF 2 ;
- la réattribution à l'ANAFOR du mandat de réalisation des inventaires forestiers nationaux ou la création des bureaux d'étude chargés du contrôle technique des inventaires forestiers.

En somme, il est apparu que le SIGIF2 est un outil technologique apprécié de ses principaux utilisateurs, en l'occurrence, les sociétés forestières. Mais, il reste fondamentalement perfectible.

Les participants ont aussi échangé sur le Règlement sur la Déforestation de l'Union Européenne et ses implications pour les filières bois au Cameroun.

2.3. Le règlement sur la déforestation de l'Union Européenne et ses implications pour les filières bois au Cameroun

Les échanges ont révélé qu'à la différence du processus APV/FLEGT, qui a fait l'objet d'une réelle dynamique de consultation, de concertation et de négociation avec les pays forestiers tropicaux, le RDUE s'est imposé aux pays producteurs et aux acteurs des filières agricoles et forestières qui sont aujourd'hui obligés de se conformer à ses exigences. Le processus du RDUE a été moins participatif que l'APV/FLEGT. Il s'est aussi mis en place sans une communication et une position officielle du Gouvernement. Par ailleurs, le Règlement établit une injustice entre les pays producteurs du cacao de l'Afrique de l'Ouest dont notamment la Côte-d'Ivoire et le Ghana qui ont développé de grandes plantations cacaoyères et ont donc contribué à la déforestation et les pays producteurs d'Afrique centrale qui veulent maintenant étendre leurs plantations, puisque la date retenue pour considérer la déforestation dans la production du cacao est celle du 31 décembre 2020.

Deux grandes tendances se sont dégagées de l'analyse de l'impact du Règlement sur la Déforestation de l'Union Européenne sur les filières agricoles et forestières du Cameroun.

Les acteurs de la filière cacao-café pensent que le RDUE apporte un bouleversement de la filière et impose sa réorganisation totale. Pour s'adapter, les opérateurs de la filière doivent, (1) identifier les producteurs sur toute l'étendue du territoire national, (2) géoréférencer et cartographier toutes les plantations et (3) mettre en place des systèmes internes de traçabilité. Cette nouvelle organisation de la filière ne pose pas d'énormes problèmes aux grands producteurs qui sont déjà engagés dans les programmes de certification agricole. Par contre, les petits producteurs vont éprouver d'énormes difficultés à s'adapter et à se conformer à cette nouvelle réglementation.

Pour faire face à cette situation, le Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café (CICC) a besoin de ressources pour accompagner les producteurs. Il a engagé le géo référencement des plantations et il va mettre sur pied le système national de traçabilité des plantations du Cameroun, dans un contexte marqué par la libéralisation de la commercialisation du cacao et du café. Il va aussi poursuivre le dialogue avec l'Union Européenne et mettre un accent particulier sur le renforcement des capacités et la mise à niveau des producteurs.

Les acteurs de la filière bois, quant à eux, pensent que les entreprises forestières engagées dans la certification forestière et la gestion responsable des forêts n'auront pas beaucoup de difficultés à se conformer aux exigences du RDUE. En considérant la définition qui est donnée de la déforestation dans le RDUE, ces entreprises ont déjà suffisamment travaillé les aspects liés à la légalité de leurs activités forestières. Il leur reste maintenant à mettre l'accent sur la durabilité de leurs opérations forestières.

Par contre, les acteurs qui opèrent dans les Ventes de Coupe, les Autorisations de Récupération et/ou d'Enlèvement des Bois ont des efforts importants à faire pour satisfaire aux exigences du RDUE.

Pour préparer les acteurs de la filière bois du Cameroun à se conformer aux exigences du RDUE, les participants à l'atelier ont proposé la réalisation des principales actions suivantes :

- la poursuite du dialogue et de la communication avec l'Union Européenne pour mieux saisir les enjeux, les objectifs et les finalités du RDUE ;
- le renforcement des capacités des acteurs de la filière bois du Cameroun pour une meilleure compréhension du RDUE et une meilleure préparation de l'adaptation à cette nouvelle réglementation ;
- l'organisation d'un atelier d'information et de sensibilisation des entreprises forestières sur la distinction entre le RDUE et le RBUE ;
- l'encouragement et l'accompagnement des entreprises forestières à poursuivre les processus de certification de gestion durable de leurs activités forestières ;
- la mise à jour des institutions de gestion de l'APV/FLEGT pour les adapter au contexte du RDUE ;
- la mise en place et le fonctionnement d'une plateforme de collaboration multisectorielle ;
- la facilitation de la communication et des échanges entre les entreprises forestières et les importateurs des bois du Cameroun ;
- l'organisation des états généraux du secteur forestier au Cameroun.

Enfin, les participants à l'atelier ont échangé sur les pistes d'établissement d'une stratégie de coopération permettant de concilier les objectifs et les intérêts du Cameroun et de l'Union Européenne.

2.4. Les pistes pour l'établissement d'une stratégie de coopération permettant de concilier les objectifs et les intérêts du Cameroun et de l'union Européenne

Les participants à l'atelier ont proposé de valoriser les leçons tirées de la mise en œuvre de l'APV/FLEGT Cameroun pour asseoir la stratégie de coopération entre le Cameroun et l'Union Européenne pour la mise en œuvre du RDUE, assurer le fonctionnement des institutions de concertation, de dialogue et de collaboration qui seront mises en place dans le cadre du RDUE et œuvrer à l'alignement des actions de coopération de l'Union Européenne sur les objectifs et les priorités de développement du Cameroun.

3. CONCLUSION GENERALE

L'atelier de consultation des parties prenantes sur les perspectives possibles de l'APV/FLEGT Cameroun a pleinement atteint ses objectifs.

En effet, les avis, les opinions, les points de vue et les propositions de toutes les parties prenantes ayant été impliquées dans les négociations, le développement et la mise en œuvre de l'APV sur les perspectives possibles de l'APV/FLEGT Cameroun ont été recueillis. L'état des lieux du déploiement du SIGIF 2 et ses impacts sur la gestion forestière a été établi. Enfin, les implications de la nouvelle réglementation européenne sur la déforestation (RDUE) pour la mise en œuvre de l'APV et les orientations pour une meilleure appropriation des enjeux du RDUE par les acteurs de la filière bois du Cameroun ont été analysées.

Les participants à l'atelier proposent la poursuite de l'APV/FLEGT Cameroun, la valorisation des leçons apprises de sa mise en œuvre et une meilleure préparation des acteurs de la filière bois pour répondre aux exigences du RDUE.

ANNEXES

Annexe 1
Mot introductif du représentant de la Délégation de l'Union Européenne au Cameroun

Atelier de Consultation des Parties Prenantes-Perspectives de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV FLEGT), Yaoundé, le 07/12/2023, Hôtel Starland

Monsieur le Représentant du MINFOF,
Mesdames et Messieurs les Directeurs,
Chers Collègues de la société civile et du Secteur privé,
Chers Collègues,

I am very honoured and pleased to stand by the Ministry of Forestry and Wildlife to jointly open this workshop to consult stakeholders on their views on the outlook of the Voluntary Partnership Agreement (VPA/FLEGT) between the Republic of Cameroon and the European Union.

You know the EU's attention to forests and biodiversity conservation worldwide, with a view to supporting countries in their development. The EU has supported conservation, forest governance and rural development programmes around protected areas and support for compliance with environmental standards in infrastructure projects. Economic, social and environmental sustainability has been and remains the flagship element guiding EU actions and policies over the years.

It is with this view of combining development and sustainable natural resources management that the VPA/FLEGT has been negotiated and signed.

L'APV constitue un cadre juridique pour les importations du bois du Cameroun au sein de l'UE et dans ce cadre l'UE et le Cameroun ont convenu de promouvoir le commerce du bois, d'établir une base de dialogue et de coopération, de promouvoir le développement des industries forestières et d'améliorer la compétitivité du secteur, de favoriser les opportunités économiques pour les populations et entreprises locales, d'aider à la mise en place d'un climat propice à l'investissement dans la gestion durable. J'ai résumé ici l'article 2 de l'accord.

L'APV FLEGT est entré en vigueur le 16 décembre 2011, il y a presque douze ans jour pour jour, et négocié avant cela. Le MINFOF et l'UE ont estimé utile et nécessaire de mener une réflexion conjointe sur les perspectives de l'APV FLEGT à la lumière du temps écoulé et du chemin parcouru.

L'intérêt est de remettre l'APV dans le contexte des enjeux actuels en tenant compte des intérêts et priorités du Cameroun, définis dans le cadre de la SND 30 d'une part ; et des intérêts et priorités de l'UE d'autre part, qui sont d'accompagner le développement durable des filières notamment de celles qui continuent de trouver leurs débouchés sur le marché européen – je pense au bois et au cacao notamment.

Aujourd'hui, plus que hier, une attention majeure est portée sur la conservation des forêts principalement tropicales dans les négociations internationales ; nous vivons tous également les conséquences du dérèglement climatique, et enfin le Règlement européen

sur la Déforestation adopté en juin 2023 entrera en vigueur fin 2024. Ce règlement ajoute à l'exigence de légalité du bois une exigence de durabilité.

Au niveau du chemin parcouru, la mise en marche et le déploiement du Système d'Informatisé de Gestion de l'Information Forestière (SIGIF2) est à souligner et il s'agit de comprendre son potentiel pour améliorer l'efficacité de la gestion et la transparence du secteur forestier.

L'APV est à un âge critique, 12 ans, l'âge de l'adolescence où on peut faire de grosses bêtises ou des choses géniales. Il est de la responsabilité des parents de cet accord, le Cameroun et l'Union européenne de voir comment on peut le faire évoluer, dans la bonne direction.

C'est à la lumière de ce nouveau contexte que l'UE et le Cameroun ont décidé d'analyser cet accord et les perspectives possibles d'évolution, et c'est le but aujourd'hui de cet atelier d'entendre les diverses opinions à ce sujet, comme première consultation auprès des parties prenantes.

Ainsi, sans plus tarder, je laisse la parole au modérateur, en vous souhaitant des échanges francs et constructifs.

Je vous remercie.

Annexe 2
Discours d'ouverture du représentant du Ministre des Forêts et de la Faune

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix- Travail- Patrie

**MINISTRE DES FORETS ET
DE LA FAUNE**

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace- Work- Fatherland

**MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE**

GENERAL SECRETARY

**ATELIER DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES SUR LES
PERSPECTIVES DE L'ACCORD DE PARTENARIAT VOLONTAIRE (APV/FLEGT)
ENTRE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN ET L'UNION EUROPEENNE,
YAOUNDE, STARLAND HOTEL, LE 07 DECEMBRE 2023**

Discours d'Ouverture du Représentant du Ministre
des Forêts et de la Faune (MINFOF)
Yaoundé, le 07 Décembre 2023

Monsieur le Représentant de la Délégation de l'Union Européenne au Cameroun,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Partenaires Techniques et Financiers,

Mesdames et Messieurs les Directeurs du Ministère des Forêts et de la Faune,

Mesdames et Messieurs les Points Focaux APV/FLEGT au sein des Administrations
Publiques partenaires de mise en œuvre de l'APV/FLEGT Cameroun,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Entreprises Forestières et des Syndicats
du Secteur Forestier,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Non Gouvernementales
Internationales, Nationales et Locales,

Messieurs les Consultants de la Mission de Consultation des Parties Prenantes sur les
Perspectives de l'APV/FLEGT Cameroun,

Honorables et Distingués Invités,

Mesdames, Messieurs,

It is a great honor and pleasure for me to address you today at the opening of this
stakeholder consultation workshop on the possible future of the Cameroon VPA/FLEGT,

on behalf of His Excellency Jules Doret NDONGO, Minister of Forestry and Wildlife, who is unable to be with us today.

Allow me, first of all, to add my voice to that of my illustrious predecessors, to wish you a warm and cordial welcome to this Auditorium of the Starland Hotel, which is hosting this workshop.

Your presence at this workshop is a testimony to the interest you continue to attach to the promotion of forest governance and legality in our country; but also and above all to your determination to work tirelessly, alongside the Government of Cameroon and its Partner the European Union, towards the effective implementation of the Voluntary Partnership Agreement signed on October 06, 2010 and entered into force since December 16, 2011.

Honorables et Distingués Invités,

Mesdames et Messieurs,

Chers Participants,

Le Cameroun et l'Union Européenne sont des partenaires économiques de premier plan. En 2020, le bois et les produits dérivés exportés vers les marchés européens ont constitué le 3^{ème} pilier des exportations du Cameroun, après le pétrole et le cacao, soit environ 130 milliards de Francs CFA.

La mise en œuvre effective de l'APV/FLEGT a toujours visé à accroître ces échanges. Cependant, le processus s'est révélé plus complexe et difficile et l'émission des autorisations FLEGT n'est toujours pas effective aujourd'hui.

Toutefois, des évolutions importantes ont été enregistrées au cours des trois dernières années, au profit du renforcement de la gouvernance forestière et s'inspirant des principes et piliers de l'APV.

C'est dans ce cadre que la partie camerounaise a réalisé diverses actions et d'autre en discussion et/ou en consolidation en lien avec la transparence et l'information du public, l'implémentation du Système National de Vérification de la légalité (SVL), l'amélioration du cadre légal et réglementaire, la révision du comité national de suivi de l'APV en vue de son élargissement en faveur d'un cadre de concertation et de consultation plus élargi. Dans ce sens, permettez-moi de mettre un accent sur le développement et le déploiement du SIGIF II sur le terrain, qui est l'épine dorsale du SVL et en raison des impact déjà visibles notamment à travers la dématérialisation des procédures de gestion forestière, l'amélioration du suivi de la production, la traçabilité et les retombées fiscales.

Plusieurs autres chantiers sont en cours et nécessitent un soutien constant de toutes les parties prenantes.

Du côté de l'Union Européenne, la mise en place de la nouvelle réglementation européenne sur la déforestation, en abrégé, RDUE, qui concerne, à la fois, le bois et d'autres commodités importantes pour le Cameroun telles que le cacao, va avoir des effets sur les exportations du pays sur le marché européen.

En tenant compte de ces évolutions, le Cameroun et l'Union Européenne souhaitent poursuivre leur partenariat autour de la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire. Ils ont donc convenu de réaliser une mission conjointe dans le but de recueillir les avis, les opinions, les considérations et les propositions de toutes les parties prenantes ayant été impliquées dans les négociations, le développement et la mise en œuvre de l'APV sur les pistes et les perspectives possibles de l'APV/FLEGT Cameroun. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les travaux de cet atelier.

Il vise quatre (04) objectifs spécifiques, à savoir:

1. Recueillir les avis, les opinions, les considérations et les propositions de toutes les parties prenantes ayant été impliquées dans les négociations, le développement et la mise en œuvre de l'APV sur les pistes et les perspectives possibles de l'APV/FLEGT Cameroun;
2. Esquisser un état des lieux du déploiement du SIGIF 2 et ses premiers impacts sur le plan des informations forestières et de la fiscalité forestière et analyser son potentiel pour les entreprises qui exportent des bois et des produits dérivés du bois vers l'Europe à remplir leurs obligations de diligence raisonnée dans le RBUE et le RDUE et pour promouvoir la commercialisation internationale des bois Camerounais ;
3. Identifier les implications de la nouvelle réglementation européenne sur la déforestation (RDUE) pour la mise en œuvre de l'APV et réfléchir sur les axes possibles d'une stratégie d'appropriation des enjeux du RDUE par les acteurs économiques des filières bois ;
4. Esquisser une synthèse des avis, des opinions, des considérations et des propositions recueillis auprès des parties prenantes et des implications de la nouvelle réglementation européenne sur la déforestation (RDUE) pour la mise en œuvre de l'APV et des axes possibles d'une stratégie d'appropriation des enjeux du RDUE par les acteurs économiques des filières bois.

Au nom du Gouvernement et du Ministère des Forêts et de la Faune, je félicite l'Institut Européen de la Forêt, l'Equipe de Mission et tous nos Collaborateurs au sein du Ministère des Forêts et de la Faune qui ont travaillé ensemble pour l'organisation et la tenue de cet atelier.

Je remercie de tout cœur, la Délégation de l'Union Européenne au Cameroun, pour la mise en route de cette nouvelle dynamique de coopération et de collaboration.

Enfin, je vous remercie tous, pour votre participation à cet important atelier. Travaillez, ensemble, dans le calme, la sérénité et la paix, pour proposer les perspectives futures possibles de l'APV/FLEGT Cameroun.

Tournons le dos au passé et ouvrons une nouvelle page blanche dans la mise en œuvre de l'APV/FLEGT Cameroun.

En mettant ensemble nos intelligences, nos expériences et nos énergies, nous relèverons ce défi.

Je déclare ouverts les travaux de l'atelier de consultation des Parties Prenantes sur les perspectives possibles de l'APV/FLEGT Cameroun.

Vive la Coopération Internationale !

Vive le Partenariat entre le Cameroun et l'Union Européenne !

Vive le Cameroun et Son Illustre Chef, Son Excellence Paul BIYA,
Président de la République et Chef de l'Etat !

Je vous remercie de votre aimable attention.

Annexe 3
Discours de clôture du représentant du Ministre des Forêts et de la Faune

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix –Travail - Patrie

**MINISTERE DES FORETS
ET DE LA FAUNE**

SECRETARIAT D'ETAT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS



BP 34430

Yaoundé

Tél: 222 23 92 28

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace –Work – Fatherland

**MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE**

SECRETARIAT OF STATE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FORESTRY

**ATELIER DE CONSULTATION DE PARTIES PRENANTES SUR LES
PERSPECTIVES DE L'ACCORD DE PARTENARIAT VOLONTAIRE (APV/FLEGT)
ENTRE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN ET L'UNION EUROPEENNE**

MOT DE CLOTURE DU REPRESENTANT DU MINFOF

- MONSIEUR LE REPRESENTANT DE LA DELEGATION DE L'UNION
EUROPEENNE AU CAMEROUN
- MESSIEURS LES REPRESENTANTS DES SECTORIELS
- MESDAMES ET MESSIEURS LES REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS
ICI REPRSENTEES,
- MESDAMES ET MESSIEURS,

Il me plait de prendre de nouveau la parole à l'occasion de cette importante rencontre, destinée à la consultation des paries prenante sur les perspectives de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV/FLEGT) entre le Cameroun et l'Union Européenne.

Au cours de cette rencontre où étaient attendus les avis des participants sur certains aspects de l'APV/FLEGT notamment les acquis et les perspectives, nous pouvons dire avec satisfaction que les objectifs ont été atteints.

Et à cet effet, je tiens à féliciter les participants pour la qualité des échanges et la franchise qui a animée les débats.

C'est dans cette ambiance que les avis et recommandations ont été abondamment recueillis sur les 04 points visés à savoir :

- 1.** Le missions des cadres de concertations liés à la mise en œuvre de l'APV
- 2.** Le SIGIF 2
- 3.** La RDUE
- 4.** Les pistes pour une meilleure stratégie de coopération Cameroun-UE

A l'issue des travaux, j'estime que l'équipe d'Experts mobilisés pour cette étude conjointe possède suffisamment d'information et données qui permettront de faire une évaluation pertinente de cet accord de partenariat.

Toutefois, je voudrais encourager les différentes parties (Administration, Secteur privé, OSC...) qui pourraient avoir encore des propositions et nouvelles idées à bien vouloir les faire tenir à l'équipe de mission pour capitalisation.

Nous avons la ferme conviction qu'à terme le Cameroun et l'Union Européenne pourront redévelopper à la lumière de la Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030 et la nouvelle réglementation sur la Déforestation de l'Union Européenne, une nouvelle vision commune de leur Accord de Partenariat qui intègre les intérêts de chaque partie pour que vive la Coopération Cameroun-Union Européenne pour une meilleure gestion des ressources forestières au Cameroun.

Sur ce, je déclare au Nom du Ministre des Forêts et de la Faune, clos les travaux de l'atelier de consultation de parties prenantes sur les perspectives de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV/FLEGT) entre la République du Cameroun et l'Union Européenne.

Je vous remercie.

Annexe 4
Programme de l'atelier

Annexe 5
Liste des participants à l'atelier



ATELIER DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES
SUR LES PERSPECTIVES DE L'ACCORD DE PARTENARIAT
VOLONTAIRE (APV/FLEGT) ENTRE LA REPUBLIQUE
DU CAMEROUN ET L'UNION EUROPEENNE
YAOUNDE, HOTEL STARLAND, LE 07 DECEMBRE 2023



FICHE DE PRESENCE

N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURES	TÉLÉPHONE	EMAIL	SIGNATURES
1	LEKEALEM Joseph	MINFOP	69989543	lekealemjoseph@yahoo.com	
2	NTI MEFE Solomon	MINFOP	677598009	ntimefesolomon@yahoo.com	
3	NOA MBANG Merlin	MINFIDGT	699996034	melino-mobang@gmail.com	
4	Yeme Germain	ATIST	697578883	germain-yeme-atist.org	
5	VEKENANS Cécile	AED	686831856	vekenans.cecile@gmail.com	
6	MDAMOSSE STEPHANE	Celecom/ MINFOP	695778120	stephane.mosse@gmail.com	
7	NSANA FRANÇOIS-XAVIER	CAPEF	675283453	xavier.nsana@gmail.com	
8	AHANSA YANICK Achille	ANAFOR	696711197	Yanick.Ahansa@gmail.com	
9	NTUBA Bemis	MINFI DGD	677421368	ntubadenis2015@gmail.com	
10	DNGUENE AWANA Sylvio	MINCOOPERATION	694256714 620287285444	syvivoceadn@outlook.com	



**ATELIER DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES
SUR LES PERSPECTIVES DE L'ACCORD DE PARTENARIAT
VOLONTAIRE (APV/FLEGT) ENTRE LA REPUBLIQUE
DU CAMEROUN ET L'UNION EUROPEENNE
YAOUNDE, HOTEL STARLAND, LE 07 DECEMBRE 2023**



N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURES	TELEPHONES	EMAILS	SIGNATURES
12	Lekepung, Benito R	MINISTRE/DOR/CPP	670755099	lecturerepord@yaho.fr	
13	EDOUÉ MENDI OLIVE	MINREX/SQUÉ	696483810	mandeholiver edoué@jeuif.cm	
14	SAMANTA ELIE	MINREX/PF-UE	67490677	psamuelie@y.fr	
15	DONCO BIRIFACK MIGUEL WANDRY	REPP/MI/REX	679316921	don-pynguel@ yaho.fr	
16	KEMJON BOULELAME	ALICAM	67757993	boulelame.kemjon@ yaho.fr	
17	MOUTHO TATIONALA	CIVIC	655232156	tationalamoutho@ yaho.fr	
18	ARISTIDE CHALGON	GDAR	679658511	archalgon@yaho.fr	
19	ESSIANE EDOUARD	CIERE-ICEAF	674452860	e.essiane@iceaf-keaf.org	
20	Mestina Ekw George	MINREX/Chef CJ	661525907	estiane@yaho.fr	
21	Ambro Nancy Diane	WWF	677498301	nancy@wwf.com	



ATELIER DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES
SUR LES PERSPECTIVES DE L'ACCORD DE PARTENARIAT
VOLONTAIRE (APV/FLEGT) ENTRE LA REPUBLIQUE
DU CAMEROUN ET L'UNION EUROPEENNE
YAOUNDE, HOTEL STARLAND, LE 07 DECEMBRE 2023



N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURES	TELEPHONES	EMAILS	SIGNATURES
22	GENEVIEVE NDIKI WELASSI	ASD.	65258126	genevieve.ndiki@gmail.com	
23	DJEAGOU TCHOFFO ACHILLE	WETJ.	699109564	achille.tchoffo@w stj.com	
24	KOLOKO Ivoire Petula	MINFOF	695551727	ivoire.koloko@minfof.cm	
25	OKENYE MAMBO	GIZ.	678542577	okonyemambo@giz.de	
26	ARJON ANONO	CIFOR-ICRAF.	699474333	a.anono@cifor-icraf.org	
27	MARGARITA XAVIER L	ADAROR.	69909197	margarita.xavier@adaror.com	
28	ANTONELLI Claudia	BUE	657995517	claudia.antonelli@bue.cm	
29	NTEUKAN. Bonaventure	Consultant. EPI	697825791	bonaventure.nteukan@epi.cm	
30	Soh Ndeh Jean	Consultant. EPI	699419376	soh.ndeh@epi.cm	
31	PETRUCCI Yamin	TEREA EPI	+33678551077	y.petrucchi@terea-nor.fr	



**ATELIER DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES
SUR LES PERSPECTIVES DE L'ACCORD DE PARTENARIAT
VOLONTAIRE (APV/FLEGT) ENTRE LA REPUBLIQUE
DU CAMEROUN ET L'UNION EUROPEENNE
YAOUNDE, HOTEL STARLAND, LE 07 DECEMBRE 2023**



N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURES	TELEPHONES	EMAILS	SIGNATURES
32	DONDON OUIDNO Françoise Eugène	FECAPROBOIS	677862880	fre120wono@gmail.com	
33	Mohamadou Lamine Remissen	Meuro Tignere	671869999		
34	GUETI DIAPA ADRIEN. C	GFBC	691225667	diapadiapa@gmail.com	
35	MOHAMMED ADAMOU	CR.TV TV	699760366		
36	JACQUES BASSAUG	CR.TV TV	675662370	Jacquesbassaug@gmail.com	
37	Abou NABIG	CR.TV TV	650702580		
38	MASSO Dieudonné	CAON - FED	675527077		
39	BISSATOU OUMAROU BOUSSAMBA	MINERPEDES	699355450	arichain1@gmail.com	
40	TENNI NJOUHEN ABEL	MPE DEPI MINFOF	671.66.45.53	abelnjoyouhen@gmail.com	
41	CECILE AMBATINDA	LE JOUR	698850838	Cecileambatinda@gmail.com	



ATELIER DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES
 SUR LES PERSPECTIVES DE L'ACCORD DE PARTENARIAT
 VOLONTAIRE (APV/FLEGT) ENTRE LA REPUBLIQUE
 DU CAMEROUN ET L'UNION EUROPEENNE
YAOUNDE, HOTEL STARLAND, LE 07 DECEMBRE 2023



N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURES	TELEPHONES	EMAILS	SIGNATURES
42	MBE POLYCARPE	SEGIF- MINFOP	6750788673	polymbe@yahoo.fr	
43	DWARA Jean Lyndie	FLAG	690135554	dwara@flag-cm.org	
44	MBABA Yannick	Rampast Albanie	691698001	Ymbaba@.org	
45	ETAKOU Tschin Arenta	MINFOP/540	679523633	tschinarenta@yahoo.com	
46	Dechalo FONGUS	Cameroon Tribune	696306335		
47	KRATIKUHO-PIAM PATRICE	TRAFFIC	653276362	patric.kambove@trafficsg.com	
48	ONDOUA Adolphe Serge L.	TROPICAL FOREST MANAGEMENT	678648009	adolphondo@yahoo.fr	
49	Alain EVINA	Cameroon Tribune	699747167		
50	NKIE Martin Ayndie	SYNEFOR	699648583	martin.nkiele@yahoo.fr	
51	FOE Jean Philippe	MINFOP/5107F2	675147643	foeph@gnm.cm	



**ATELIER DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES
SUR LES PERSPECTIVES DE L'ACCORD DE PARTENARIAT
VOLONTAIRE (APV/FLEGT) ENTRE LA REPUBLIQUE
DU CAMEROUN ET L'UNION EUROPEENNE
YAOUNDE, HOTEL STARLAND, LE 07 DECEMBRE 2023**



N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURES	TELEPHONES	EMAILS	SIGNATURES
52	MVONGD NKENÉ M.	MINIREP PFA	674001653	mikela@nelson@yahoo.com	
53	DONGHO Martin Roger	MNF/AF/STG/FZ	699930702	mr.dignous@minirep.gov.cm	
54	YOMBO BODIONG Tjereph	LES MO-APES CAM-UE(MINIREP)	695674242	yombo-je@yahoo.fr	
55	RONON NYANSI Ghislain	SHILS	674160858	shisponon@yminirep.gov.cm	
56	MALÉDY BMER	CICC	69444659	maldy@minirep.gov.cm	
57	DUDGUA Blanchine	GFBC	67827096	dudgua@minirep.gov.cm	
58	BITCHOK B BITCHOK A.C	VICM	69973134	bitchok@minirep.gov.cm	
59	MAYAUX PHILIPPE	DUE	693592056	philippe.mayaux@ueu.org	
60	Patrice BIGOMBE LTD	Consultant EFI	67758310	patricebigombe@efi.com	









